

de Hamilton concernant l'utilisation des terrains et concernant, en particulier, les pouvoirs des commissions de port et de havre.

Le premier ministre a manifestement décidé de faire fi de la demande légitime du conseil municipal de Hamilton et, en criant à partir de sa place, le ministre des Transports a fondamentalement fait savoir qu'il n'a pas l'intention de donner suite à la demande légitime de la municipalité de Hamilton.

Tout ce que l'on demande, c'est la tenue de véritables audiences publiques qui fassent que la population reprenne confiance dans le processus. Si l'on ne peut pas se faire entendre en dehors de la Chambre des communes—c'est certes ici l'endroit où faire valoir ce genre de choses—encore une fois. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Encore une fois, je regrette de vous interrompre, mais la tradition parlementaire veut que l'on n'indique pas la présence ou l'absence d'un collègue parlementaire à la Chambre. J'invite de nouveau la députée à faire preuve de collaboration et à s'en tenir au sujet du projet de loi.

Mme Copps: Vous m'avez peut-être mal comprise. Je n'ai pas parlé de la présence ou de l'absence de quiconque. J'ai dit qu'il n'était pas prêt à traiter de cette question. Il était présent à la Chambre, il hurlait des insultes tout le temps mais il n'était pas prêt à traiter de la question. C'est sur ce point-là que j'ai insisté.

Malgré tout, monsieur le Président, je pense que j'ai fait valoir mon point de vue et j'espère que le ministre des Transports sera prêt à donner le ton, un tout petit peu, à ce projet de loi, justement afin de vérifier, de donner la preuve aux contribuables canadiens qu'il respecte la façon dont leurs taxes sont dépensées.

[Traduction]

Tout ce que je veux, c'est un peu de justice pour les contribuables—mon collègue, le député de Hamilton-Ouest, a l'intention de donner suite à cette affaire avec la députée de Hamilton Mountain et moi. Nous voulons que l'argent des contribuables soit utilisé à bonnes fins. Nous voulons faire en sorte que, lorsqu'il présente un nouveau projet de loi, le gouvernement élabore les lignes directrices et, plus particulièrement, qu'il prévoit les vérifications et les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des contribuables du Canada et garantir l'intégrité du système.

Initiatives ministérielles

Nous voudrions que ce projet de loi permette de faire cela et plus encore. Nous voudrions notamment qu'un projet de loi général vienne remettre de l'ordre dans une situation qui se caractérise, entre autres, par l'affaire Peter Lush et la commission du port de Hamilton.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: Le vote!

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 octobre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je serai bref, mais je tiens à déclarer officiellement mon appui aux excellentes déclarations qui ont été faites contre la privatisation d'un certain nombre de sociétés qui figurent sur la liste du ministre et qui sont visées par ce projet de loi.

Nous avons exposé les raisons pour lesquelles, selon nous—je parle ici des députés de la région de Toronto—, ce n'est pas rendre service aux Torontois que de dissoudre la société Harbourfront, parce que cette société a fait ses preuves, cela va sans dire. Fait plus important encore, elle joue, pour le gouvernement du Canada, le rôle indispensable de fenêtre s'ouvrant sur la ville de Toronto.

Je connais la rengaine: «Pourquoi le gouvernement fédéral entretient-il les parcs?» Pourquoi les provinces ou les municipalités ne s'en chargent-elles pas? Pourquoi, en d'autres mots, demandent les conservateurs, le gouvernement fédéral devrait-il s'occuper de ce que peuvent faire les autres ordres de gouvernement?